



Résumé du Programme régional d'observateurs en 2015

CTOI

Rapport annuel du prestataire

18/03/2016

Soumis par :

MRAG



Code projet :	ZG2013
Version :	2.0
Préparé par :	SY
Approuvé par :	JP

Table des matières

Table des matières	i
Liste des tableaux	ii
Liste des figures	iii
Acronymes	iv
1 Introduction	5
2 Échantillonnage	7
2.1 Estimations du poids	7
2.2 Identification des espèces	9
3 Thon rouge du Sud	9
4 Vérifications des navires	9
5 Autres infractions potentielles	12
6 Formation des observateurs	12
7 Autres questions	12
7.1 Sécurité	12
7.2 Élimination des déchets	12
7.3 Coopération des navires	Error! Bookmark not defined.
Annexe 1 Observateurs formés de la CTOI	Error! Bookmark not defined.

Liste des tableaux

Tableau 1 Transbordements du thon rouge du Sud (<i>Thunnus maccoyii</i>) déclarés durant 2015.	9
Tableau 2 Résumé des vérifications des livres de pêche menées en 2015.....	11
Tableau 3 Résumé des vérifications des identifiants des LSTLV	12

Liste des figures

Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI en 2015, en pourcentage par flotte.....	5
Figure 2 Déploiements d'observateurs pour le PRO de la CTOI en 2014 et 2015.....	6
Figure 3 Position des transbordements de la CTOI en 2015 (milieu), 2012 (en haut à droite), 2013 (au centre droit) et en 2014 (en bas à droite).....	7
Figure 4 Différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes espèces).	8
Figure 5 Différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (thonidés seulement).	8
Figure 6 Nombre de vérifications des navires en 2015.	10

Acronymes

ATF	Autorisation de pêcher
CCSBT	Commission pour la conservation du thon rouge du Sud
CMF	Formulaire de suivi des captures
CV	Navire transporteur
EEZ	Zone économique exclusive
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
IRCS	Indicatif international d'appel radio
LSTLV	Grand palangrier thonier
PRO	Programme régional d'observateurs
SSN	Système de surveillance des navires

1 Introduction

Durant l'année 2015, le Programme régional d'observateurs (ROP) a surveillé un total de 726 transbordements par de grands palangriers thoniers (LSTLV) dans les eaux de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ; 66 % étaient de Taiwan, province de Chine, suivis de navires battant pavillon chinois, japonais, malaisien et seychellois, représentant 13 %, 8 %, 5 % et 5 % respectivement (figure 1). La catégorie « autres » est composée de navires de la Thaïlande, de Tanzanie et de l'Inde, qui, chacun, représentent individuellement moins de 1 %. Le nombre de transbordements réalisés est supérieur à celui de 2014 (704), la proportion de ceux réalisés par Taiwan, province de Chine, est en baisse de 73 %, tandis que ceux réalisés par la Chine ont significativement augmenté (2 % à 13 %).

Des déploiements ont eu lieu sur des navires transporteurs (CV) principalement enregistrés à Vanuatu (27 %), Taiwan, province de Chine (22 %) et en Malaisie (22 %), avec quelques transbordements également vers des navires transporteurs battant pavillon de la République de Corée, du Panama, de Singapour et du Japon.

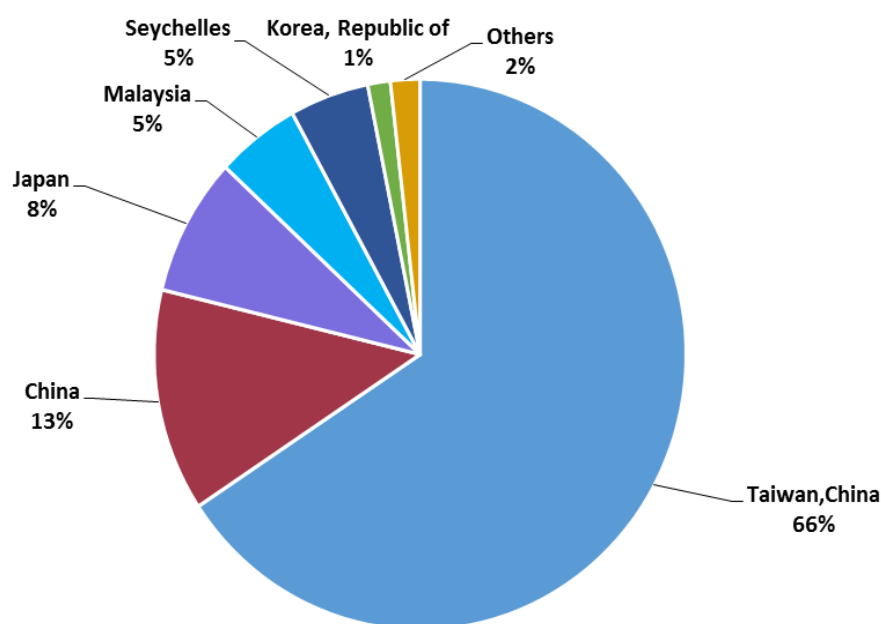


Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI en 2015, en pourcentage par flotte.

La figure 2 présente un résumé des déploiements réalisés dans le cadre du PRO (nombre de CV à bord desquels des observateurs ont été déployés) en 2015. On en a dénombré 36, dont 6 ont continué vers, ou venaient de, la zone de l'océan Atlantique et de la zone de réglementation de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Le nombre de déploiements était le plus élevé en janvier et juin, présentant un pic de 7 déploiements dans chacun de ces mois. Le nombre de déploiements a fluctué entre 3 et 6 tout au long de l'année, pour diminuer à un déploiement en mars et en août.

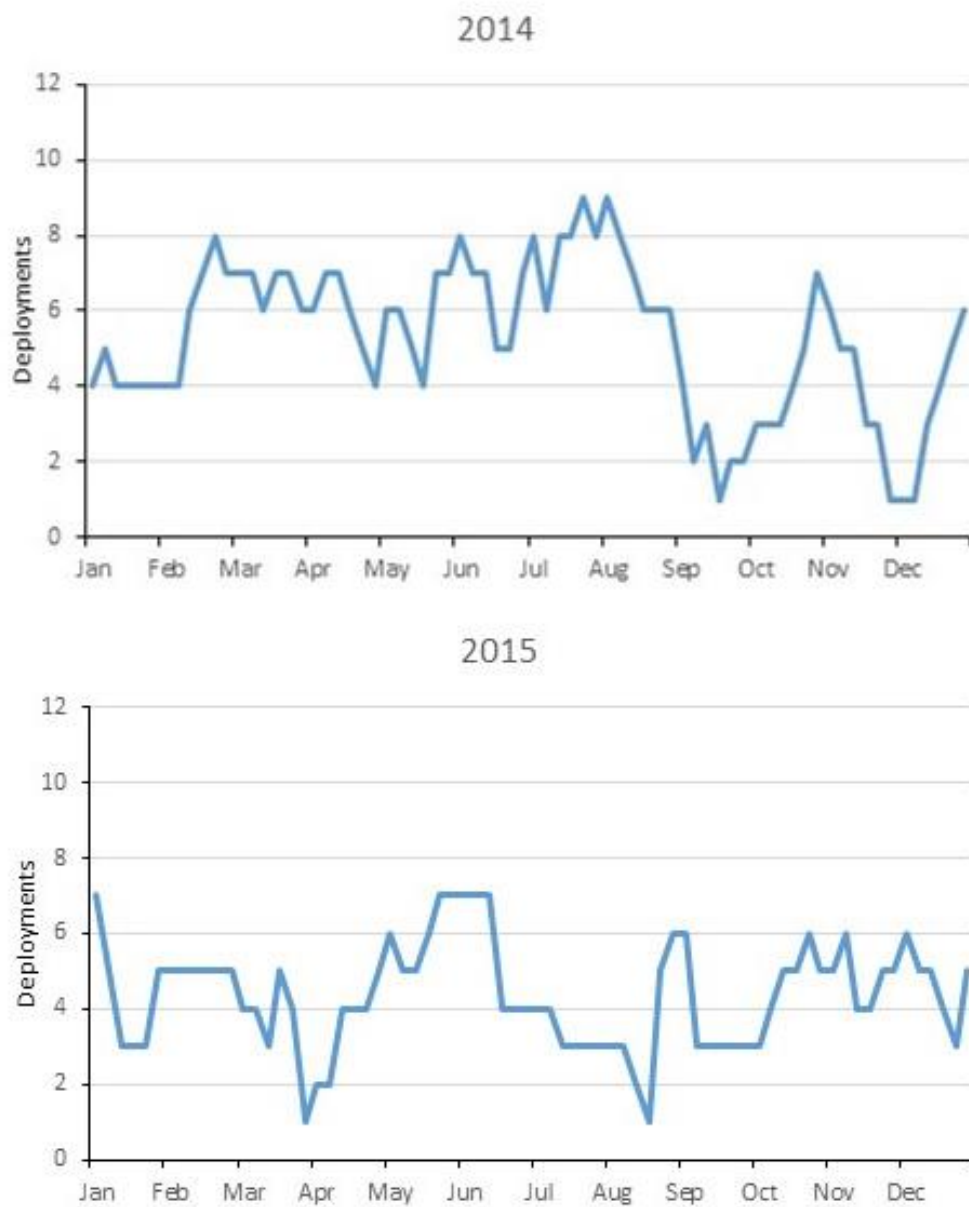


Figure 2 Déploiements d'observateurs pour le PRO de la CTOI en 2014 et 2015.

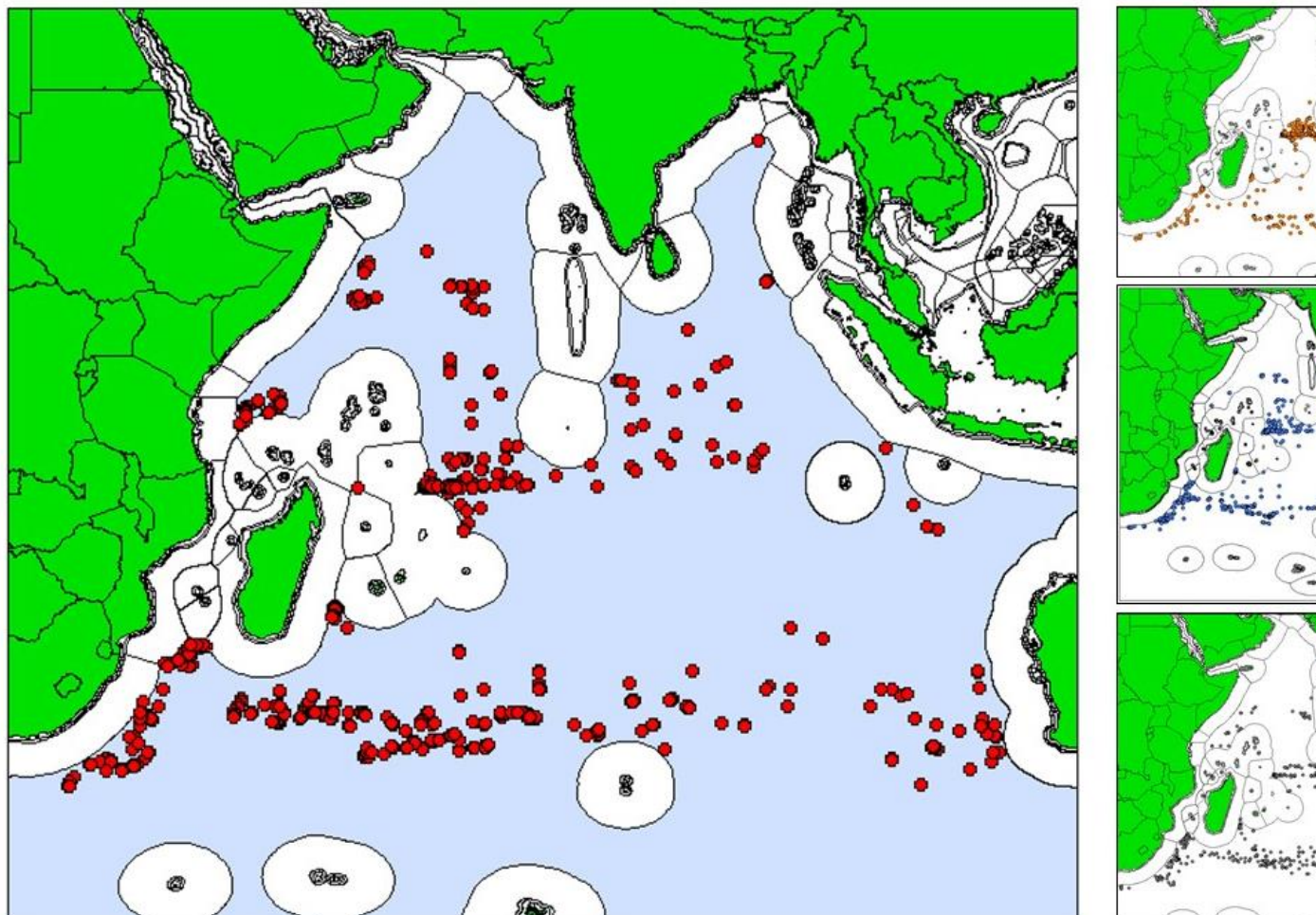


Figure 3 Position des transbordements de la CTOI en 2015 (milieu), 2012 (en haut à droite), 2013 (au centre droit) et en 2014 (en bas à droite).

NB : La distribution spatiale des transbordements est similaire à celle des années précédentes avec des « bandes » distinctives de transbordements aux environs de 12° et 34° sud, mais avec un plus grand nombre de transbordements réalisés au nord-ouest de l'océan Indien. Il n'y a pas eu de transbordements dans les zones économiques exclusives (ZEE).

2 Échantillonnages

1.1 Estimations du poids

Les procédures d'estimation de poids ont été précédemment débattues dans la Revue du Programme régional d'observateurs de la CTOI. Les différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires sont illustrées dans la figure 4 et, pour les thonidés seulement, dans la figure 5.

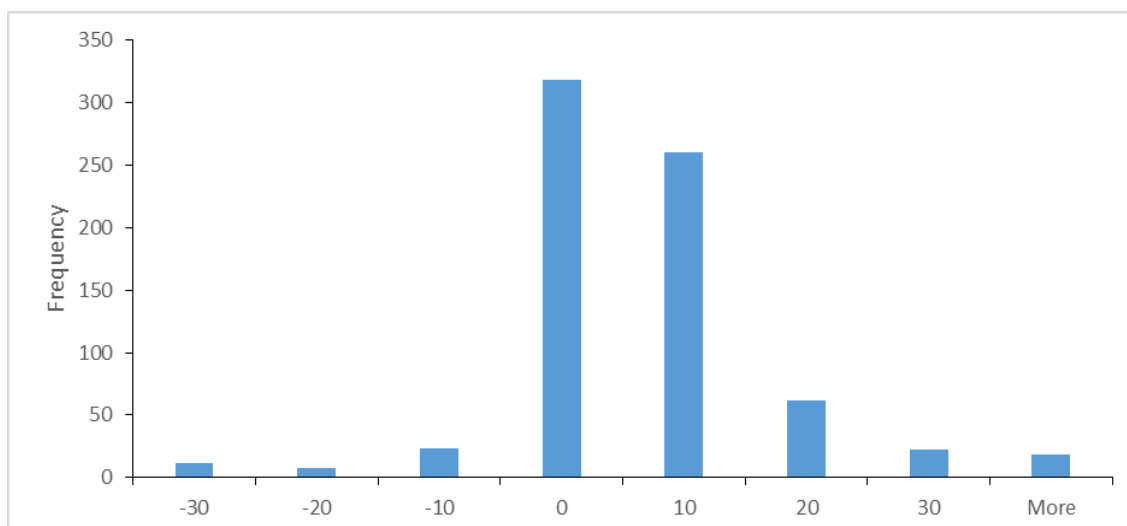


Figure 4 Différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes espèces).

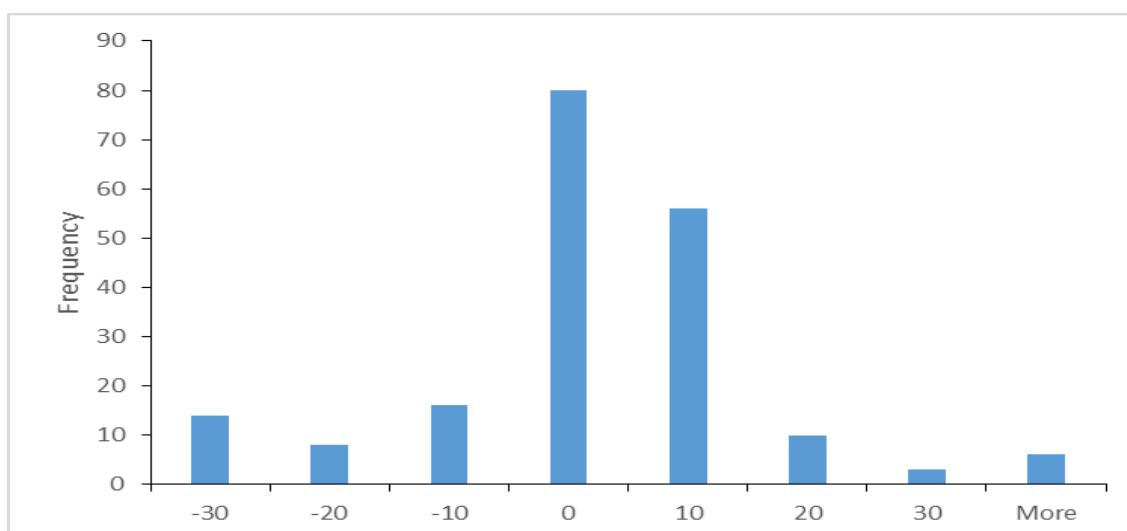


Figure 5 Différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (thonidés seulement).

Les différences négatives représentent les transbordements au cours desquels les estimations de l'observateur sont supérieures à la déclaration des navires. Les différences sont positives lorsque les estimations de l'observateur sont inférieures.

Pour tous les poissons, 83 % des estimations présentaient un écart de moins de 10 % avec les déclarations des navires, le navire déclarant plus de 10 % de plus que l'estimation de l'observateur dans environ 14 % des cas. Si l'on considère seulement les produits du thon, une tendance similaire est observée.

Les écarts entre les poids observés et déclarés ont été débattus dans les rapports précédents.

2.2 Identification des espèces

Les principales espèces transbordées au cours de 2015 étaient le thon obèse (*Thunnus obesus*), le germon (*Thunnus alalunga*), l'albacore (*Thunnus albacares*) et le rouvet (*Ruvettus pretiosus*), avec des quantités plus faibles d'autres espèces, dont l'espadon (*Xiphias gladius*), le thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*), diverses espèces de requins (*Selachimorpha Pleurotremata*), l'opah (*Lampris guttatus*), le marlin rayé (*Tetrapturus audax*), le marlin noir (*Makaira indica*) et le makaire bleu de l'indo-Pacifique (*Makaira mazara*).

3 Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption de la Résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT (Commission pour la conservation du thon rouge du Sud) le 1^{er} janvier 2010, tout thon rouge du Sud transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi des captures (CMF), qui est contresigné par l'observateur pour vérifier qu'ils ont bien surveillé le transbordement. En 2015, des thons rouges du Sud ont été transbordés et déclarés à 59 occasions durant 9 déploiements différents, pour un total de 1035 131 tonnes transférées (tableau 1).

Tableau 1 Transbordement du thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) déclaré durant 2015.

Deman de n°	Nom du CV	N° CTOI du CV	Nom de l'observateur	Nombre de transbordements	Poids total déclaré (t)
300	HARU	8441	Taylan Koken	1	0.931
307	LADY TUNA	8448	Pedro de Jesus	2	5.173
313	SHENG HONG	900080040	Pedro Costa and Ricardo da Silva	1	9.99
318	SHOTA MARU	8459	David Virgo	19	213.789
320	CHITOSE	15114	Hendrik Crous	21	255.947
322	CHIKUMA	14788	Barrie Rose	1	14.596
323	TAISEI MARU NO.15	8465	Rebeca Ocon	1	32.219
327	FUTAGAMI	8453	Stewart Norman	1	9.282
329	MEITA MARU	8461	Henry John Heyns	9	376.519
332	TAISEI MARU NO.24	8466	Hakan Yilmazyerli	3	116.685

4 Vérification des navires

Les rôles et les responsabilités des observateurs en ce qui concerne les contrôles de navires en mer sont décrits à l'annexe 3 de la Résolution 14/06 et les différences dans les procédures de contrôle des navires ont été mises en évidence dans le rapport sur le PRO de 2013 (IOTC-2013-CoC10-04b).

726 transbordements au total ont été réalisés par 304 LSTLV différents en 2015. 719 vérifications ont été effectuées sur les LSTLV. Dans la plupart des cas, les LSTLV ont été arraisonnés pour l'inspection, mais en 33 occasions, l'observateur n'est pas monté à bord et les livres de pêche et l'autorisation de pêche (ATF) ont été transmis à l'observateur sur le CV. La plupart des navires ont été vérifiés une ou deux fois, mais plusieurs l'ont été à de multiples reprises, y compris un navire qui l'a été 10 fois. Le nombre de contrôles des différents navires en 2015 est illustré dans la Figure 6.

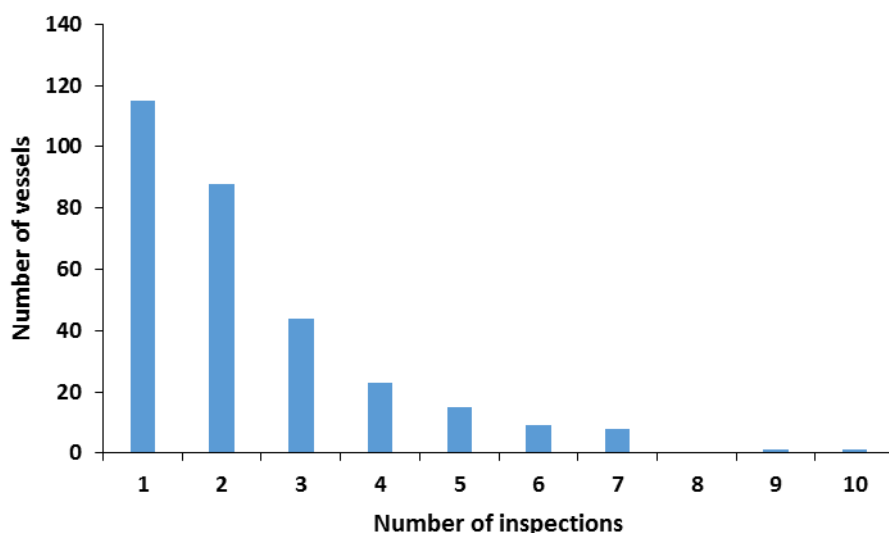


Figure 6 Nombre de vérifications des navires en 2015.

Un bref résumé des résultats des vérifications de navires est fourni ci-dessous. Les détails complets sur les infractions potentielles sont fournis dans le document **CTOI CIRCULAIRE 2016-026** (Tableau récapitulatif sur les infractions potentielles observées dans le cadre du Programme régional d'observateurs pour 2015).

a. Vérifier la validité de l'autorisation ou du permis du navire pour pêcher le thon et les espèces apparentées dans la zone de la CTOI. Les États du pavillon sont tenus, en vertu de la Résolution 14/04, de soumettre au Secrétariat de la CTOI des modèles de leurs ATF officielles, afin d'aider les observateurs à identifier les ATF valables lors des inspections. Le PRO a actuellement des exemples des ATF des flottes participantes de Belize, de Chine, de Taiwan, province de Chine, d'Indonésie, du Japon, de Corée, de Malaisie, d'Oman, des Seychelles, de Tanzanie et de Thaïlande. Au cours de 2015, trois navires n'ont, à la demande de l'observateur, pas fourni d'ATF. L'un de ces navires, thaïlandais, a présenté à l'observateur une lettre d'accompagnement pour l'ATF, mais pas l'ATF elle-même. Sur un autre navire, chinois, l'observateur n'a pas pu monter à bord et aucune ATF n'a été présentée au CV. Un autre navire battant pavillon d'Oman n'a pas fourni d'ATF durant l'inspection.

Dans 7 cas, l'ATF montrée à l'observateur était celle d'une zone autre que l'océan Indien, soit pour l'océan Pacifique, soit pour un État côtier, ou encore, l'autorité d'émission ne pouvait être identifiée. À 6 reprises, l'ATF présentée était expirée (la date de la dernière journée de pêche enregistrée dans le livre de pêche était ultérieure à la date d'expiration de l'ATF).

En 3 occasions, l'ATF n'a pas été produite immédiatement mais faxée plus tard à l'observateur sur le CV après le transbordement.

b. Vérifier et noter le volume total des captures à bord ainsi que la quantité à transférer sur le navire transporteur. Cela se fait à travers un entretien direct avec le capitaine du navire ou le capitaine de pêche (en utilisant des fiches de traduction si nécessaire). Les observateurs ne vérifient pas les cales pour des raisons de santé et de sécurité et cela ne relève pas du programme.

c. Vérifier le fonctionnement du système de surveillance des navires (SSN). En cinq occasions, les navires ont été arraisonnés, mais l'observateur n'a pas pu voir d'unité VMS. Dans chaque cas, les navires ont été arraisonnés en d'autres occasions au courant de 2015 et ont présenté leur unité SSN. Parmi ceux qui figurent, en 18 cas, le témoin de fonctionnement ne semblait pas allumé ou aucun témoin d'alimentation n'a pu être trouvé. Un certain nombre d'observateurs ont signalé que l'unité SSN à bord des navires était différente du type et du numéro de série indiqué sur l'ATF.

Les observateurs continuent également à signaler les navires qui ont un interrupteur marche / arrêt situé à proximité de l'unité, ce qui, dans ce cas, ne rendrait pas l'unité inviolable. Toutefois, l'on a fait remarquer que les commutateurs sont situés à proximité pour des raisons de sécurité ou de sorte que le navire puisse passer d'un système à un autre, si l'un d'entre eux cesse de fonctionner ou si la couverture réseau est faible. L'éventuel non-respect lié à la Résolution CTOI (15/03) sur le SSN et les exigences en matière du système SSN sortent des attributions de ce programme et devraient être examinés par le Comité d'application.

d. Examiner les livres de pêche. Les livres de pêche sont consignés comme imprimés et reliés, imprimés mais non reliés, manuscrits et reliés, manuscrits et non reliés ou électroniques. Les infractions potentielles concernant les livres de pêche sont les plus courantes, et tous les livres de pêche non reliés (62 en 2015) doivent être déclarés. Un résumé des types de livres de pêche observés durant les vérifications des navires est proposé dans le tableau 2. Les livres de pêche doivent également présenter des pages numérotées consécutivement et avoir été délivrés par l'État du pavillon du navire. Tous les États du pavillon et les États côtiers doivent soumettre les modèles de leurs livres de pêche au Secrétariat de la CTOI, conformément à la Résolution 15/01. Le PRO dispose actuellement des modèles des flottes participantes de Belize, de Malaisie, de Thaïlande, de Tanzanie, de la Corée, du Japon, d'Indonésie et de Chine. Les livres de pêche ont été le plus souvent déclarés comme « non reliés » car le navire avait eu besoin de retirer les pages pour les faxer aux autorités de l'État du pavillon.

Tableau 2 Résumé des vérifications des livres de pêche menées en 2015.

Format du livre de pêche	Nombre
Imprimé et relié	639
Imprimé et non relié	71
Non imprimé et relié	5
Pas présentés	3
Non imprimé et non relié	1
Électronique	0

e. Vérifier si les captures à bord résultent de transferts provenant d'autres navires, et vérifier la documentation de ces transferts. Aucun navire n'a été signalé comme ayant reçu de transbordement d'un autre navire.

f. En cas d'infraction potentielle impliquant le navire de pêche, il faudrait immédiatement la dénoncer au capitaine du navire transporteur. Bien que le capitaine du CV soit normalement notifié des infractions potentielles dans le rapport de l'observateur, c'est par le biais du rapport final de l'observateur que le Secrétariat de la CTOI en est informé. Le Secrétariat signalera alors les infractions potentielles aux autorités des flottes participantes. Sur demande des flottes, une copie des rapports d'inspection est également fournie au capitaine du navire afin qu'elle puisse être transmise aux autorités des flottes participantes.

g. Communiquer les résultats des opérations du navire de pêche contenus dans le rapport de l'observateur. Les résultats des vérifications menées par les observateurs sont résumés dans leurs rapports finaux, et toute divergence est examinée en profondeur. En outre, un dossier photographique de l'ensemble des autorisations des navires, unités SSN et journaux de bord ainsi que les marquages extérieurs des navires, est tenu.

h. Identification des LSTLV. En plus de ce qui précède, les observateurs sont également tenus de vérifier et d'enregistrer le nom du LSTLV concerné ainsi que son numéro CTOI, son indicatif international d'appel radio (IRCS) et le numéro d'immatriculation national et de déterminer si les marquages sont conformes à la Résolution 14/04. Les résultats sont présentés dans le tableau 3 et indiquent le nombre de fois où l'observateur soit n'a pas pu vérifier les informations par rapport à celles fournies par le Registre CTOI des navires autorisés, soit a estimé que les marquages sur le navire n'étaient pas correctement affichés ou étaient partiellement effacés.

Tableau 3 Résumé des vérifications des identifiants des LSTLV

Vérification de l'identification	Occurrences
Nom du navire	33
IRCS du navire	22
Numéro d'immatriculation national du navire	25

La CTOI n'exige pas que le numéro d'immatriculation national des navires soit affiché sur la superstructure. Le tableau 3 fait référence aux occurrences où le numéro était marqué mais n'a pas pu être vérifié ou était incorrect. On compte 80 occurrences où le numéro n'a pas pu être vérifié car il n'était pas affiché.

5 Autres infractions potentielles

Aucune autre infraction potentielle n'a été observée.

6 Formation des observateurs

Depuis 2009, 74 observateurs ont reçu une formation de la CTOI (annexe 1). Certains d'entre eux ont été formés directement à travers la CTOI alors que d'autres sont venus de l'ICCAT, après autorisation préalable de la CTOI. Tous les observateurs sont aussi formés pour contrôler les transbordements de la CCSBT. Les observateurs ayant reçu une formation ne sont pas tous actuellement actifs ou encore dans le programme ; il convient donc de continuer à organiser régulièrement des formations pour les observateurs dans le but de remplacer ceux qui abandonnent le pool d'observateurs. En 2015, 9 candidats ont été formés en tant qu'observateurs pour le programme de transbordement.

7 Autres questions

7.1 Sécurité

Chaque observateur procède à une inspection pré-embarquement du CV avant l'appareillage. Les conditions de sécurité des navires se sont améliorées depuis le début du programme, et en 2015, aucun observateur n'a refusé son déploiement pour des raisons de sécurité. Pour améliorer les communications et la sécurité, des téléphones sur réseau satellitaire (DeLorme inReach) ont été distribués aux observateurs depuis décembre 2015.

7.2 Élimination des déchets

Les méthodes d'élimination des déchets varient selon les CV et la plupart d'entre eux ont mis en place des plans d'élimination des déchets. Cependant, les opérations de transbordement continuent d'entraîner le rejet en mer de déchets par les LSTLV. Les articles les plus couramment éliminés en mer sont les emballages.

7.3 Coopération des navires

La coopération des LSTLV et des CV est généralement bonne.

Annex 1 Observateurs formés de la CTOI

Nom de l'observateur	CTOI	ICCAT
Raymond Manning	001	Oui
Kevin Ruck	002	Non
Jano Van Heerden	003	Oui
Jonathon Roe	004	Oui
James Bennet	005	Non
David Hughes	006	Oui
James Moir-Clark	007	Non
Hendrik Crous	009	Oui
Jaco Visagie	012	Oui
Jonathan Newton	013	Non
Sam Rush	014	Non
Henry John Heyns	015	Oui
Juan Vilata	017	Oui
Patrick Nugent	018	Oui
Andrew Deary	019	Non
George Stoye	020	Non
Neil Davidson	022	Non
Nicholas Patrick Van	023	Oui
Schalk Visagie	025	Non
Thomas Gerrard	026	Non
Gary Breedt	027	Non
Peter Lafite	028	Non
Ebol Rojas	029	Oui
Erich Gericke	030	Oui
Barrie Rose	031	Oui
Nick Wren	032	Oui
Ramon Benedet	033	Oui
Clinton Grobbelar	034	Oui
Victor Ngcongo	035	Non
Stephen Westcott	036	Oui
Thomas Franklin	039	Oui
Robert Clark	040	Oui
Oliver Wilson	042	Oui
Jan Wissema	043	Oui
Elcimo Pool	044	Oui
Keith Patterson	046	Non
Jane Le Lec	049	Oui
Marius Kapp	050	Oui
Aaron Mair	051	Oui
Martin Ward	052	Non
Taylan Koken	101	Non
Julio Ocon	102	Oui
Pedro Costa	103	Oui
Basil Vilakazi	104	Oui
Jeffrey Heineken	105	Oui
Mzwandile Silekwa	106	Non

Nom de l'observateur	CTOI	ICCAT
David Virgo	107	Oui
Dwight Reed Dryer	108	Oui
Steven Young	109	Oui
E D Higgins	110	Oui
Alex Zalewski	111	Oui
Filipe Miguel de Sousa	112	Oui
John McDonagh	113	Oui
Ricardo Jorge Monteiro Silva	114	Oui
Lindsay Jones	115	Oui
Carla Soler Carreras	116	Oui
Tony Dimitrov	117	Oui
Pedro de Jesus	118	Oui
Llewelyn Lewis	119	Oui
Samantha Cliffton	120	Oui
Alistair Burls	121	Oui
Stewart Norman	122	Oui
Anthony Donnelly	123	Oui
Rebeca Ocon	124	Oui
John Caddle	125	Oui
Zara Cleere	126	Oui
Hakan Yilmazyerli	127	Oui
Maurice O'Malley	128	Oui
Philip Augustyn	129	Oui
Philip Robyn	130	Oui
Brandon Scott	131	Oui
Daniel Droste	132	Oui
Bruce Biffard	133	Oui
Rob Gater	134	Oui